

Les début de la syndicalisation de la RAQ

Au début des années 60, des travailleurs du secteur public québécois jugent la situation propice pour tester la bonne volonté du gouvernement et se défaire du même coup d'un régime arbitraire de travail reposant sur 40 ans d'humiliation, de salaire de famine et de favoritisme politique.

C'est l'époque de la révolution tranquille. On ne parle que de renouveau, de réformes, d'un Québec plus dynamique. Le gouvernement Lesage, qui aime à se payer des mots, ne cesse de se gargariser avec ce qu'il appelle pompeusement "la revalorisation de la fonction publique" sans trop savoir, semble-t-il, à quoi il s'engage.

À l'automne de 1961, courage en mains, armés de leur désir de vaincre et animés d'une foi nouvelle dans le syndicalisme, des employés de la RAQ (Régie des Alcools du Québec) sont alors intégrés dans le syndicat des fonctionnaires provinciaux en formation. La lutte des premiers pour la reconnaissance se fait donc à l'intérieur de celle menée par le second contre l'Association des employés civils, syndicat de boutique patronné par le gouvernement.

Les organisateurs mettent dix mois à recruter la majorité des quelque 3,000 travailleurs de RAQ. Ils ont contre eux des lois désuètes et contradictoires, une population mal informée, la peur entretenue chez les employés par la Régie peu soucieuse de syndicalisme et le gouvernement tout aussi réfractaire à l'idée en dépit de ses proclamations officielles.

Les administrateurs de RAQ révèlent dès le départ les sentiments qui les animent : pour eux, vouloir se syndiquer, cela tient de la révolte. Le syndicalisme, c'est le chien dans le jeu de quilles! C'est du sabotage! Certains cadres supérieurs ne peuvent tout simplement pas accepter l'idée de vivre avec un syndicat car ils sont incapables d'admettre ou de comprendre que des subalternes puissent posséder le droit de discuter avec eux sur un pied d'égalité de leurs conditions de travail.

La RAQ cherche à ébranler les meneurs. Elle menace de congédier **René Chartrand**, le principal initiateur du mouvement de syndicalisation, mais sans oser mettre ses menaces à exécution car ce dernier s'attire le respect de tous même de ceux qui hésitent encore à signer leur carte de membre.

Devant le désir de syndicalisation qui se fait sentir de jour en jour chez les travailleurs de RAQ mais aussi chez les fonctionnaires provinciaux, le gouvernement Lesage tente un grand coup au début de 1962.

Le premier ministre prononce cette parole historique qu'il va d'ailleurs ravalier deux ans plus tard : "**La Reine ne négocie pas avec ses sujets**". C'est la panique chez les fondateurs du syndicat. C'est la fin!, s'exclament les uns. Jamais, ça ne passera, disent les autres.

Le pessimisme le plus noir s'empare des militants de la première heure : Les **Eugène Hébert**, **Robert Deblois**, **Lionel Bonenfant**, **Hector Gagné** et les autres. Il leur faudra plusieurs mois pour remonter la pente, ranimer les volontés chancelantes, repartir de plus belle vers la victoire. **Une nouvelle ferveur anime "les gars de la RAQ"**. Et le 05 Octobre 1962, le

Syndicat des Fonctionnaires du Québec dépose au nom des 3,000 employés de la Régie leur première requête en reconnaissance syndicale.

La partie n'est pas encore gagnée. Une bataille juridique s'engage. Puisque les déclarations autoritaires de Jean Lesage n'ont pas réussi à tuer la soif de libération des employés de l'État, on va agir autrement. Au lieu d'une confrontation ouverte avec ses employés, le gouvernement opte pour une lutte sournoise, cachée, subtile. Pour une lutte sur le terrain de la légalité dont la Commission des Relations Ouvrières (CRO) sera l'instrument. La tactique est simple : il s'agit de chercher et de trouver le plus grand nombre de poux possible dans la demande syndicale de façon à étirer les délais, multiplier le nombre d'auditions, remettre la décision ; bref à ne jamais trancher la question.

En Janvier 1963 a lieu la première audition publique concernant la requête du syndicat. Elle ne donne rien. Les difficultés juridiques s'accumulent. Trois autres auditions publiques en Juillet, Septembre et Octobre de la même année ne font qu'accentuer l'imbroglio des lois régissant les employés du gouvernement. Finalement, en Novembre 1963, la Commission des Relations Ouvrières (CRO) rend son jugement : c'est un coup bas pour les employés de la RAQ.

La CRO prétend qu'elle ne peut accorder une demande en reconnaissance syndicale formulée pour tous les employés sans distinction des groupes "fonctionnaires" et "ouvriers". Le Code du travail ne l'autorise pas, explique-t-elle.

Il faut repartir à zéro. Le gouvernement aura-t-il raison des employés de la Régie? NON! répondent les syndiqués au cours d'une grande assemblée tenue en décembre 1963. On contournera l'objection de la CRO en créant deux syndicats distincts, coiffés par une direction unique : celui des ouvriers et celui des fonctionnaires. Dix semaines plus tard, le 13 février 1964, la CRO est saisie d'une nouvelle requête syndicale qui porte cette fois la signature de plus de 2,200 membres sur une possibilité de 2,942. Il ne reste plus qu'à attendre.

En Juin 1964, toujours pas de réponse. L'impatience grandit dans les rangs des futurs syndiqués. Le gouvernement tente une autre manoeuvre dont la maladresse ne fera qu'accroître la détermination des employés. Le ministre du travail du temps, M. René Hamel, formule des objections au sujet de la requête syndicale. La réponse des travailleurs ne se fait pas attendre : **"la certification ou la Grève!"**.

Le gouvernement Lesage cède. Le 31 juillet 1964, la CRO accorde la reconnaissance au Syndicat des Ouvriers de la Régie des Alcools (CSN) et au Syndicat des Fonctionnaires de la Régie des Alcools (CSN). Le premier regroupe les employés d'entrepôt ; le second les commis de magasin et les employés de bureau.

Une victoire venait couronner quatre années de patients combats. Victoire fragile, cependant, car la direction de la Régie ne s'avouait pas vaincue.